

## COVID-19 – NOUVELLE AIDE POUR LES ENTREPRISES EN ZONE ROUGE DANS L'OBLIGATION DE FERMER

Charlevoix, le 19 octobre 2020 – Le gouvernement du Québec a récemment annoncé une bonification du programme Aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises (PAUPME) pour les entreprises situées dans les zones rouges et dont la fermeture a été ordonnée par un décret du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les entrepreneurs visés par ce décret sont invités à contacter les services de développement économique des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est pour connaître les modalités du nouveau volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

Ce volet permet aux entreprises d'obtenir une aide non remboursable (pardon de prêt) de 15 000 \$ ou de 80 % des dépenses admissibles lorsqu'elles sollicitent un prêt d'urgence auprès de leur MRC. Les dépenses admissibles couvrent certains frais fixes qui seront déboursés pour la période de fermeture visée, dont :

- Les taxes municipales et scolaires;
- Le loyer (portion non couverte par un autre programme gouvernemental);
- Les intérêts payés sur les prêts hypothécaires;
- Les frais liés aux services publics (ex. : électricité et gaz);
- Les assurances;
- Les frais de télécommunication;
- Les permis et les frais d'association.

« La situation exceptionnelle que nous vivons implique de supporter rapidement et efficacement les entreprises qui subissent des impacts importants en raison de la pandémie et qui font preuve d'une très grande résilience. Nous sommes mobilisés pour accompagner ces entreprises et encourager plus que jamais la population charlevoisienne à favoriser l'achat local, une stratégie indéniable pour assurer le maintien de notre économie et des nombreux emplois qui en découlent », a souligné, M<sup>me</sup> Claudette Simard, préfet de la MRC de Charlevoix.

« Nous espérons que cette aide financière répondra aux besoins de certaines entreprises de chez nous qui sont contraintes de cesser leurs opérations en raison de cette deuxième vague de COVID-19 », mentionne la préfet de la MRC de Charlevoix-Est, M<sup>me</sup> Odile Comeau.

D'autres informations sont aussi disponibles sur le site Internet du gouvernement du Québec en cliquant sur les liens suivants :

- <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-urgence-pme-covid-19/#c72304>
- <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-secteurs-economiques-impactes-zone-rouge-covid-19/>

### **Charlevoix**

Pour plus de renseignements sur l'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et le volet AERAM, nous vous invitons à visiter notre site Internet [mrccharlevoix.ca](http://mrccharlevoix.ca) et à communiquer avec nous au 418 435-2639, poste 6902, ou à [ascallon@mrccharlevoix.ca](mailto:ascallon@mrccharlevoix.ca).

### **Charlevoix-Est**

Pour plus de détails concernant l'Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), les entreprises sont invitées à écrire à [infofinancement@mrccharlevoixest.ca](mailto:infofinancement@mrccharlevoixest.ca) ou à joindre l'un des agents de développement économique de la MRC au 418 439-3947, option 3.

- 30 -

#### **Sources :**

Anne Scallon  
Directrice  
SDLE de la MRC de Charlevoix  
418 435-2639, poste 6902

Caroline Dion, DGA  
Directrice de la sécurité publique  
et des communications  
MRC de Charlevoix-Est  
418 439-3947, poste 5003